

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTEL-DE-GELAT

L'an deux mil vingt-et-un et le 1^{er} octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude BOURDUGE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Septembre 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BESSE Lionel	MOUSSELON Pierre
BOURDUGE Claude	RASTOIX Bernard
HEURTIER Sylvain	REVARDEAU Pascale
ESTIVAL Serge	ROBERT Nathalie
MAY Valérie	SAPPIN Alexis

Absents : CHARDON du RANQUET Louis ayant donné pouvoir à MAY Valérie.

1. Rapport adressage des voies des villages.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de La Poste ont terminés et remis le rapport d'adressage des villages de la commune du Montel de Gelat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Valide le rapport d'adressage des services de La Poste
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2. Rachat d'immeubles à l'Etablissement public foncier

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la Commune du Montel de Gelat les immeubles cadastrés AR 215, AR 449, AR 450, AR 451 et AR 453, afin de préparer l'aménagement d'un parking et d'un logement

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors tva s'élève à 92 186.26€. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 91.64€ dont le calcul a été arrêté au 30 avril 2022 ainsi qu'une tva sur marge de 12.39€ et une tva sur prix total de 5 179.77€, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 97 470.06€.

La commune a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 91 700.00€ au titre des participations. Le restant dû est de 5 770.06€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Accepte le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés AR 215, AR 449, AR 450, AR 451 et AR 453
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Maître VEISSIER à Auzances pour rédiger l'acte,
- S'engage à racheter à la demande de l'EPF-Smaf Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme.

3. Echange de parcelles de terrain avec Monsieur ERBA et Monsieur TATIERE à la Johannade.

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de Monsieur ERBA il avait été décidé de faire un échange de terrain dans le village de la Johannade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- DECIDE que Monsieur ERBA donne à la commune 51 centiares de la parcelle AV 56 et 33 centiares de la parcelle AV 62 et que Monsieur TARTIERE donne à la commune 32 centiares de la AV 279.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.
- DESIGNER Maître Jean-Pierre VEISSIER, notaire à Auzances (Creuse) pour s'occuper de l'affaire.
- DIT qu'aucun frais ne sera engagé par la commune pour cette affaire.

4. Taux Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie 2022

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1% les taxes foncières bâties et non-bâties pour l'année 2022.

5. Demande d'installation d'un Professionnel sur la commune.

Un kinésithérapeute a fait plusieurs demandes pour s'installer sur les communs alentours. Il a également fait une demande au Montel de Gelat. Il a visité les locaux de la poste, partie rez-de-chaussée. Nous attendons sa réponse.

6. Nouvelle agence postale

Les services de la DDT sont sur le dossier accessibilité de la nouvelle agence postale et prennent beaucoup de temps pour donner l'autorisation car le mobilier de La Poste ne convient pas.

7. Salle des fêtes

Les travaux de mise aux normes de l'électricité sont prévus pour novembre 2021.

Les manifestations sont interdites jusqu'au passage de la commission de sécurité quand les travaux seront finis.

8. Auberge

L'auberge va bientôt ouvrir, c'est Monsieur Faure Laurent qui a repris la société, il a obtenu son permis d'exploitation.

9. Dossiers de Péril

Maison cadastrée AL 131 à Fréteix classée péril imminent, maison cadastrée AO 32 à la Ribière classée en péril et maison cadastrée AR 57 au bourg, classée en péril. Nous sommes à la recherche des propriétaires.

10. Questions diverses

Navette scolaire Montel/Villo : 13 enfants cette année.

Vente des 3 derniers lots du lotissement au foirail le vendredi 22 octobre 2021.

Nous allons demander au SIVOM de déplacer les jeux du square.

Monsieur Duchatelet a donné son préavis de départ au 15 octobre 2021. Des travaux sont à prévoir.

Prévoir des travaux sur le trottoir de la pharmacie, il y a eu des accidents légers, nous demandons des devis.

Faire des demandes de devis pour acheter un nouveau tracteur en 2022, une commission a été créée.

Escalier de l'école, nous demandons des devis pour les réparations.

Fin de séance 21h05